



Par SDÉ, courriel et messenger

Le 10 octobre 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 4683
Télec. : (514) 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda
Dossier Régie : R-3895-2014
Notre dossier : R049070 JOT

Chère consœur,

Le Distributeur n'ayant pu conclure une entente avec la Ville de Rouyn-Noranda concernant la construction du tronçon de ligne litigieux faisant l'objet du présent dossier, il se voit dans l'obligation de saisir la Régie de la demande d'émission d'une ordonnance de sauvegarde ci-jointe. Il joint à cette demande une affirmation solennelle et les pièces au soutien de celle-ci.

Le Distributeur a pris connaissance des disponibilités des représentants de la Ville de Rouyn-Noranda et demande à la Régie de fixer une date d'audience à compter du 14 octobre 2014. Il s'en remet à la discrétion de la Régie quant aux modalités de traitement de sa demande.

Le Distributeur demande respectueusement qu'une décision soit rendue d'urgence, avant le 22 octobre 2014, afin de réaliser les travaux requis pour assurer l'alimentation fiable des citoyens de la ville de Rouyn-Noranda pour l'hiver 2014-2015.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT/sg

p.j.

cc. Me Louis-Charles Bélanger
Me Raphaël Lescop